

CHAMPIONNATS DES LANDES D'ÉCHECS

INDIVIDUEL -18 ans, -20 ans, Seniors, Seniors Plus, Vétérans

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs des LANDES a confié l'organisation des **Championnats Départementaux Jeunes 2025 – 2026 à Océan Chess Vieux Boucau**

Ces championnats auront lieu le dimanche **14 décembre 2025** dans les locaux :
Maison des Clubs - avenue de la Liberté - 40480 Vieux Boucau les Bains

Les inscriptions seront réalisées par les responsables de clubs auprès de l'organisateur, **au plus tard jusqu'au vendredi 12 décembre 2025 à 20 H.**

Exceptionnellement, quelques inscriptions individuelles pourront être prises sur place.

Sitôt arrivés sur le site des championnats, les participants devront confirmer leur présence auprès des gestionnaires informatiques des tournois, et ce, au moins 15 mn avant le début des tournois. Dans le cas contraire, ils ne seront autorisés à entrer dans leur tournoi qu'à la seconde ronde.

Les responsables de clubs devront apporter un nombre de jeux complets égal à 65% du nombre de participants de leur club. Ces jeux (pendules comprises) devront être apportés et installés sur le lieu de la compétition au moins 30mn avant le début des parties.

ARTICLE 2 : REGLES

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

C'est l'ELO Rapide qui sera utilisé pour les appariements.

Les tournois seront comptabilisés pour le calcul du classement ELO Rapide FIDE.

2.1 Annexes aux règles de la FIDE

Annexe A : "Le jeu rapide" La règle A4 de l'annexe A des règles de la FIDE s'appliquera à la compétition.

Tous les joueurs à jour de leur **licence B**, prise dans un club du département, peuvent participer s'ils sont présents **15 minutes avant le début de la 1ère ronde soit à 9 h 45 au plus tard.**

Chaque joueur n'aura droit qu'à un seul coup illégal. Le 2^{ème} coup illégal perdra la partie

2.2 Moyens de communication

Les moyens de communication (téléphones portables, montres connectées) devront être éteints et laissés dans un sac pendant les parties. L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

ARTICLE 3 : DROITS D'INSCRIPTION ET PRIX

Droits d'inscription : **Néant**

Tous les joueurs des différentes catégories U 18, U 20, Seniors, Seniors Plus, Vétérans joueront dans le même tournoi.

La distinction sera toutefois conservée pour la remise des prix.

Prix : une coupe récompensera le vainqueur de chaque catégorie.

Une médaille sera remise à chaque second et troisième de chaque catégorie.

CHAMPIONNATS DES LANDES D'ÉCHECS

INDIVIDUEL -18 ans, -20 ans, Seniors, Seniors Plus, Vétérans

ARTICLE 4 : NOMBRE DE RONDES ET CADENCES

La cadence sera de **15 mn + 5 secondes par coup par joueur**.

HORAIRES de JEU

Vérifications des licences et clôture des inscriptions : 08h45 à 09h15 (limite)

Ronde 1 : 10 h 00
Ronde 2 : 10 h 45
Ronde 3 : 11 h 30
Ronde 4 : 14 h 00
Ronde 5 : 14 h 45
Ronde 6 : 15 h 30
Ronde 7 : 16 h 15

Les joueurs doivent prendre leurs dispositions afin d'être présents à leur place cinq (5) minutes avant le début des rondes.

Proclamation des résultats et remise des prix vers 17h00.

ARTICLE 5 : CLASSEMENTS et DEPARTAGES EN CAS D'EGALITE

Système Suisse : 1) Buchholz tronqué
 2) Buchholz
 3) Performance

ARTICLE 6 : ETHIQUE

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents, etc..) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

- De fixer le résultat d'une partie avant son commencement
- D'abandonner un tournoi sans justification
- De déclarer forfait sans raison valable
- Pendant le jeu, aux joueurs, de contrevenir aux règles du jeu.
- Pour les accompagnateurs, de faire des signes aux joueurs

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises, soit par le superviseur, soit par la juridiction fédérale compétente. (Voir article 38 du règlement intérieur de la FFE)

ARTICLE 7 : ARBITRAGE

Arbitre principal : Bernard DUBERTRAND – A F Open 2
Arbitre stagiaire : Loïc ALBE

Arbitres en second et aides arbitres devront être proposés par les clubs et seront confirmés au plus tard le jour du championnat:

CHAMPIONNATS DES LANDES D'ÉCHECS

INDIVIDUEL -18 ans, -20 ans, Seniors, Seniors Plus, Vétérans

ARTICLE 8 : CONSIGNES A L'INTENTION DES PARTICIPANTS ET DES SPECTATEURS

Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leur couleur.

Pendant la partie :

- Interdiction de quitter l'espace de jeu sans autorisation (défini comme étant composé de l'aire de jeu + les toilettes)
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Avoir une attitude convenable et une tenue correcte
- Ne pas frapper fort sur les pendules, en particulier pendant les zeitnots.
- Après la partie, les joueurs remettent les pièces en place et le gagnant ou les blancs en cas de partie nulle, donne le résultat à l'arbitre.
- Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.
- Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié pour la ronde suivante.

Les joueurs qui ont terminé leurs parties deviennent spectateurs et doivent donc quitter l'aire de jeu.

Les accompagnateurs ou spectateurs ne sont pas admis dans l'aire de jeu pendant les parties. L'accès à l'aire de jeu n'est autorisé que pour les arbitres, les membres de l'organisation et les joueurs.

ARTICLE 9 : LITIGE TECHNIQUE

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et se conformer à ses directives.

L'Arbitre principal
DUBERTRAND Bernard

L'organisateur
BARTHELET Jean Charles